

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 24 février 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 24 février 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 2 p. (379r, 380v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 24 février 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50442>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 février 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le procès de Godin avec son fils Émile : sur le moyen de contraindre Émile Godin à accepter la convention passée avec son père et à percevoir l'argent qui lui est dû. Sur le testament de Jean-Baptiste André Godin : Godin demande à Tisserant de lui donner son avis sur la nouvelle rédaction du document.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Œuvres citées [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

22. 4. 1848

Mon cher ami,

Je t'ai écrit il y a quelques jours que je t'envoyais un exemplaire de mon livre. Tu m'as répondu que tu n'avais eu

de nos nouvelles. Tu es assés malade par le "Paris". Cela me fait penser donc de vous parler de l'association.

Aujourd'hui je t'envoie nos avis concernant ma dette à l'égard

de mon fils. Je lui ai fait offrir plusieurs fois le paiement de la somme que je lui dois, et des intérêts que je lui dois. Mais il refuse d'en faire mention, absolue.

Tu es obligé d'être sûr qu'il ne peut pas faire enregistrer la convention. C'est évidemment cela si obligatoire si je lui fais offrir la somme et si je le menace de la déposer à la caisse des consignations ?

Je pourrai en finir et
rendrais me libérer vis-à-vis de lui.

— Quelle chose, j'ai remarqué dans votre témoignage. Trouveriez-vous bon que je vous en envoie la copie, afin que vous puissiez me faire vos observations s'il y a lieu ?

La rédaction est à peine changée. Je n'ai fait qu'une mise en ordre différente en séparant l'exposé des motifs des motifs qui sont réci-

tablement le fait ou l'acte.

Je vous prie de m'adresser vos amitiés de M^{re} Marie et les miennes.

Guérin